



***ARRETE portant désignation des
membres de la Formation Spécialisée
du Département de la Nièvre***

N° D 2025-725

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE,

VU le code général de la Fonction Publique Territoriale notamment en son Titre V : COMITÉS SOCIAUX (Articles R251-1 à R254-93) ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU les délibérations du 1^{er} juillet 2021 relatives à l'élection du Président du Conseil Départemental et à l'élection des membres de la commission permanente ;

VU l'avis du Comité Technique du 14 avril 2022 ;

VU la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2022 fixant à 8 le nombre de représentants titulaires de chaque collège du personnel et de l'administration à la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

VU les élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial en date du 8 décembre 2022 et les résultats du scrutin ;

VU l'arrêté n°D2025-471 du 30 juin 2025 portant désignation des membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail du Département de la Nièvre ;

SUR proposition du Président du Conseil départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, les membres de l'assemblée départementale suivants :

Titulaires :

Madame Joëlle JULIEN, 7^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental,
Madame Michèle DARDANT, 9^{ème} Vice-Président du Conseil départemental,
Madame Anne-Marie CHENE, Conseillère départementale,
Madame Pascale DE MAURAIGE, Conseillère départementale,

Suppléants :

Monsieur Frédéric ROY, Conseiller départemental,
Madame Stéphanie BEZIE, Conseillère départementale,
Madame Anouck CAMAIN, Conseillère départementale,
Monsieur David VERRON, Conseiller départemental.

ARTICLE 2

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, les agents suivants :

Titulaires :

Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) général(e) des Services du Département,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) général(e) adjoint(e) Jeunesse, Administration et Ressources,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) général(e) adjoint(e) de l'Aménagement et du Développement des Territoires
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) général(e) adjoint(e) des Solidarités, de la Culture et du Sport,

Suppléants :

Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) des Ressources humaines,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) du Patrimoine Bâti,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur,
Monsieur ou Madame l'Adjoint(e) au Directeur ou à la Directrice général(e) adjoint(e) des Solidarités, de la Culture et du Sport,

ARTICLE 3 :

Sont désignés en tant qu'experts permanents :

Monsieur Frédéric LEGER, Chef du Service Conditions de Travail et Relations sociales,
Madame Lucie GEORGE, ingénieure en sécurité et prévention des risques professionnels.

ARTICLE 4 :

Sont élus en tant que représentants des personnels au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des agents suivants :

- liste présentée par l'organisation syndicale **CGT** :

Titulaires :

Monsieur Laurent DESMERGER,
Madame Maxence CHARPENTIER,
Monsieur Eric JUSSIERE,
Madame Flore GAUTHIER-THOMAS,

Suppléants :

Monsieur Julien TORS,
Madame Bernadette PAGE,
Monsieur Mathias GOTTHARD,
Madame Cynthia CHOTARD-THUREAU,
Monsieur Jérémie GUYARD,
Monsieur Jean-Claude GERMAIN,
Madame Caroline MORILLO,
Madame Lactitia ROBIN,

- liste présentée par l'organisation syndicale CFDT :

Titulaires :

Monsieur Steve MICHEL,
Monsieur Hervé JOUGNOT,
Monsieur Laurent NAXOS,

Suppléants :

Madame Chantal AUDEVAL,
Madame Isabelle NIETO,
Madame Audrey SIEUR,
Madame Nathalie ROLLIN,
Madame Muriel VOISINE,
Monsieur Romain TOURREILLES,

- liste présentée par l'organisation syndicale FO :

Titulaire :

Monsieur Patrice LEVACHER,

Suppléants :

Monsieur Mickael CONTENT,
Madame Fatiha BENMANSOUR.

ARTICLE 5

Le médecin de prévention, le conseiller de prévention et l'agent chargé des fonctions d'inspection sont membres de droit de la Formation Spécialisée.

ARTICLE 6 :

M. le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le

06 OCT 2025

Le Président du Département,

Fabien BAZIN